

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE
COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte,
Vice-Présidente**

DELIBERATION N°66

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); M. Laurent DILLINGER (Vice-Président Délégué); Mme Sylvaine DI CARO; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. André BENSARKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); M. Salah-Eddine KHOUIEL; Mme Nathalie CHEVILLARD; M. Claude MATHIEU

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Présidente) (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT, Vice-Présidente)

SECRETAIRE : Mme Catherine GUIGO

OBJET : R&M – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Conformément à l'article L 313-1 et L542-2 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Le tableau des effectifs et des emplois constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de l'établissement.

Le présent rapport est destiné à mettre à jour le tableau des effectifs en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel mais également des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

1- CREATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « MIEUX MANGER POUR TOUS »

Contexte :

Face à une précarité alimentaire qui s'intensifie et concerne des publics de plus en plus diversifiés, le CCAS et la Ville d'Aix-en-Provence ont souhaité s'emparer de cette problématique en construisant une stratégie territoriale partenariale. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de dépasser la seule réponse d'urgence pour structurer une politique locale durable de lutte contre la précarité alimentaire, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés : associations, institutions, services municipaux, producteurs, commerçants et habitants.

Le projet, présenté dans le cadre de l'appel à projets « *Mieux manger pour tous* » de la DREETS, s'articule autour de quatre axes structurants :

- Structurer une coordination territoriale de l'aide alimentaire, afin d'améliorer la coopération entre les acteurs, de mutualiser les ressources et d'optimiser les réponses apportées aux habitants
- Développer une collecte plus qualitative, territorialisée et durable, en renforçant les partenariats avec les commerçants, producteurs et acteurs économiques afin d'améliorer la qualité des denrées distribuées tout en luttant contre le gaspillage alimentaire
- Renforcer la continuité de l'aide alimentaire et développer le pouvoir d'agir des habitants, notamment par une meilleure organisation des distributions, la mobilisation de bénévoles et l'implication des personnes concernées
- Renforcer l'accompagnement social et favoriser l'autonomie alimentaire, en faisant de l'aide alimentaire une porte d'entrée vers l'accès aux droits, l'accompagnement social et les actions de prévention

La mise en œuvre de cette stratégie nécessite des moyens humains spécifiquement dédiés. C'est pourquoi le CCAS propose la création de deux contrats de projet : un coordinateur de la stratégie territoriale de lutte contre la précarité alimentaire (1 ETP) et un animateur de terrain chargé de la coordination des ramasses et des actions opérationnelles (0,5 ETP).

Conformément au calendrier prévisionnel du projet, la création effective de ces postes demeure toutefois conditionnée à la notification, attendue en octobre 2026, de l'attribution des financements sollicités dans le cadre de l'appel à projets « *Mieux manger pour tous* ». Les recrutements ne seront engagés qu'après confirmation officielle de cette subvention.

A/ Création d'un poste de Coordinateur de la stratégie territoriale de lutte contre la précarité alimentaire (1 ETP) –

Missions et activités :

- Animer le réseau partenarial regroupant les associations, les services municipaux, les institutions et les acteurs économiques
- Organiser la gouvernance du projet (comités de pilotage et techniques)
- Coordonner les actions inscrites dans les quatre axes du projet
- Développer les partenariats avec les producteurs, commerces et acteurs de la restauration
- Assurer le suivi des financements, des indicateurs et de l'évaluation
- Garantir l'articulation avec les politiques publiques locales, notamment le Projet Alimentaire Territorial et les dispositifs du Pacte des solidarités.

Ce poste constitue la clé de voûte du dispositif. Il permettra de mettre en place une organisation territoriale structurée, d'optimiser les moyens existants et d'assurer la pérennité des coopérations engagées.

Cadre d'emplois :

Poste de Catégorie A relevant du cadre d'emplois des Attachés ou Assistants socio-éducatifs

Profil recherché : Il est attendu un professionnel disposant d'une expérience confirmée en conduite de projet, animation de réseaux partenariaux et coordination d'acteurs, avec des capacités d'organisation, de concertation et de pilotage.

Base juridique du recrutement : Contrat de projet

Rémunération :

Plafonnée par référence au dernier échelon du grade et au régime indemnitaire afférent à l'emploi à savoir le Groupe d'Emploi 4.

B/ Création d'un poste d'Animateur territorial, logistique et développement des collectes (0,5 ETP)

Ce second poste répond à un besoin opérationnel identifié lors du diagnostic partagé.

Missions et activités :

- Organiser et coordonner les tournées de collecte des denrées alimentaires
- Assurer les ramasses auprès des commerçants, producteurs et partenaires
- Optimiser la redistribution des produits frais afin de limiter le gaspillage alimentaire
- Accompagner les associations dans l'organisation des distributions
- Participer à l'animation du réseau de bénévoles
- Assurer une présence de terrain permettant d'identifier les difficultés et de favoriser le lien avec les partenaires.

Cette fonction constitue le relais indispensable entre la stratégie portée par le coordinateur et sa traduction concrète sur le terrain. Elle permettra d'améliorer la continuité de l'aide alimentaire, particulièrement lors des périodes identifiées comme fragiles (été, week-ends, soirées), et de développer des circuits de collecte plus efficaces.

Cadre d'emplois :

Poste de Catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou adjoint d'animation

Profil recherché : le candidat devra présenter de solides qualités relationnelles et une expérience dans l'animation de terrain, le développement de partenariats ou la mobilisation d'acteurs. Compte tenu des déplacements inhérents aux missions de collecte, le permis B est indispensable.

Base juridique du recrutement : Contrat de projet

Rémunération :

Plafonnée par référence au dernier échelon du grade et au régime indemnitaire afférent à l'emploi à savoir le Groupe d'Emploi 2.

2- MODIFICATION DE POSTES

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au fonctionnement des services, de certaines demandes des agents et des mouvements de personnel (départs dont retraites...) il convient de procéder à des ajustements au tableau des effectifs et des emplois.

Suppression	Création	Observation	Date d'effet
Adjoint technique à temps non complet (80%)	Cadre d'emplois des adjoints techniques – Poste à temps complet	Besoin du service (Sans Souci) et demande de l'agent	01.10.2026
Adjoint administratif à temps complet	Rédacteur à temps complet	Recrutement gestionnaire RH	01.10.2026
Rédacteur à temps complet (Sans Souci)	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs – Poste à temps non complet (50%)	Réorganisation interne	24.08.2026
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (85%)	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs - Poste à temps non complet (80%)	Poste au SAO	01.11.2026

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

L'article L1111-1 du CGCT sur la libre administration des collectivités territoriales
L'article L313-1 et L542-2 du Code général de la fonction publique,
L'avis du Comité Social Territorial en date du 16 Septembre 2026
Les propositions de la Vice-Présidente entendues,
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

DECIDE

- **D'AUTORISER** la création de 2 postes non permanents dans le cadre du projet « Mieux manger pour tous » ;
- **D'AUTORISER** les modifications de postes synthétisées dans le tableau ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes au chapitre 012 « Charges du personnel et frais assimilés » du budget principal et au Groupe 2 du budget annexe concerné qui présentent les disponibilités nécessaires.

Présents et représentés : 12

Présents : 11

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : Néant

N'ont pas pris part au vote : Néant

Pour la Présidente et par délégation de signature

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le